

CONTRAT D'ENGAGEMENT

La Ministre des affaires sociales et de la santé, la Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et France Travail ont décidé d'agir ensemble afin de trouver des solutions d'accueil pour les enfants de moins de trois ans et ainsi libérer les parents en recherche d'emploi d'une contrainte de garde.

Le gestionnaire d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) signataire du présent contrat, s'engage à offrir une solution d'accueil aux jeunes enfants, afin que leurs parents puissent bénéficier d'un accompagnement intensif à la recherche d'emploi.

Les données collectées dans ce formulaire seront échangées entre le(s) référent(s) désigné(s) dans ce document et le gestionnaire de la crèche AVIP. Ce formulaire est soumis à votre consentement et décrit vos engagements pour bénéficier d'une place en crèche.

Vos données sont conservées dans un espace sécurisé sur le territoire national pendant une durée maximale de 18 mois après communication de ce formulaire. Ce document sera ensuite détruit.

Les parties s'engagent à prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;

Conformément aux articles 12 à 23 du règlement général (UE) sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et le droit de porter une réclamation devant la Commission nationale de l'informatique et des libertés pour les données vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser :

- Pour France Travail : RGPD_PE_PACA@pole-emploi.fr - Responsable à la Protection des Données Personnelles B 7.08, domicilié en cette qualité au 34, Rue Alfred CURTEL, 13395 Marseille Cedex 10
- Pour le département : Délégué à la Protection des Données – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 - 06201 Nice Cedex 3 ou par courriel à : donnees_personnelles@departement06.fr

Contrat d'engagement entre :

- **Le référent, gestionnaire des places d'accueil en crèche AVIP**
et représenté par : NOM, Prénom, Fonction.....
Courriel :
Téléphone :
- **L'agence France Travail, le Département ou son partenaire conventionné**
représenté par : NOM, Prénom, Fonction.....
Courriel :
Téléphone :
- **Le parent ou le représentant légal de l'enfant,**
NOM, prénom : Mr/Mme.....
Coordonnées personnelles :
Adresse :
Courriel :
Téléphone :

Date de naissance de l'enfant :

Mr/ Mme..... s'engage à :

- Participer à une réunion d'information sur les modes d'accueil de la commune (facultatif)
- Déposer un dossier d'inscription en EAJE pour l'enfant concerné par le présent formulaire
- Amener l'enfant à fréquenter la crèche, selon les modalités définies lors de l'inscription et respecter le règlement de fonctionnement

- Se consacrer activement à son insertion professionnelle pendant les périodes où l'enfant est accueilli par l'EAJE, dans le respect des règles définies avec son référent à l'insertion ;
- Réaliser les mesures d'accompagnement définies avec son référent à l'insertion (entretiens, formations, immersion en entreprises, etc.) correspondant à son projet professionnel, sauf impossibilité justifiée ;
- Informer son référent à l'insertion de ses démarches de recherche d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion sociale et présenter les justificatifs correspondants ;
- Informer le référent à l'insertion lors des reprises d'activité, en lui transmettant une copie du contrat de travail signé ou de l'attestation d'entrée dans d'autres dispositifs (formation professionnelle ou autre) ;
- Signaler à l'EAJE et à son référent à l'insertion tout changement de situation administrative et/ou professionnelle pouvant avoir des incidences sur l'application du présent contrat d'engagement.

Durée du contrat d'engagement :

Le contrat d'engagement est conclu pour une durée de 6 mois, renouvelable autant de fois que nécessaire dans la limite d'une année, à la suite d'un bilan partagé entre l'ensemble des parties, dès lors que le bénéficiaire est toujours en recherche active d'emploi.

Rupture anticipée :

Si le bénéficiaire se soustrait à ses engagements en termes de démarche active de réinsertion professionnelle ou du contrat d'accueil de l'enfant et du règlement de fonctionnement de l'EAJE, l'EAJE ou le référent à l'insertion peut mettre fin à la prestation sur la base des droits et devoirs habituels pour chacune des parties.

Le référent à l'insertion pourra continuer à accompagner le bénéficiaire dans le cadre de ses règles de fonctionnement interne.

Consentement du représentant légal de l'enfant :

Par la signature de ce document, le représentant légal de l'enfant autorise les parties identifiées dans ce document à communiquer entre elles les informations le concernant, à savoir le nom, prénom, les coordonnées du responsable légal de l'enfant ainsi que la date de naissance de l'enfant.

Fait à _____

Le _____

Signature du parent ou du représentant légal de l'enfant	Signature du représentant de l'agence France Travail / Département	Signature du gestionnaire ou de son délégataire